



Décès, 2 mariages, absence de liquidation des biens

Par **sgrelet**, le **11/02/2008** à **14:04**

Mon père est décédé en septembre. Il laisse comme patrimoine un appartement. Il s'était marié une première fois en 1969 puis divorcé en 1973, durant ce mariage il a acheté cet appartement avec son épouse et ils ont eu un enfant. Lors du divorce, la liquidation des biens n'a pas été prononcée.
En 1975, il a épousé sa seconde épouse ma mère, de qui il a eu deux filles.
Ma mère & lui n'ont pas signé de donation au dernier survivant. La liquidation de biens n'ayant pas été prononcée, l'appartement appartiendrait pour moitié à sa première épouse.
J'aimerais savoir si :
la première épouse peut vraiment réclamer quelque chose
comment faire en sorte qu'elle ne puisse rien avoir sur cet appartement ?
Comment faire la liquidation des biens du premier mariage ?
Merci de vos réponses & de vos conseils qui seront les bienvenus !